

RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 2018 B 01704

Numéro SIREN : 839 096 906

Nom ou dénomination : 2MS Travaux

Ce dépôt a été enregistré le 29/06/2023 sous le numéro de dépôt P2023/000100

REPUBLIQUE FRANCAISE
AU NOM DU PEUPLE FRANCAIS
TRIBUNAL DE COMMERCE DE TOULOUSE

ORDONNANCE

Nous, Bertrand GIRAUDY, Vice-Président du tribunal de commerce de Toulouse,

Vu la requête ci-jointe et les moyens exposés par :

La SAS 2MS Travaux, 7 rue de la Colline aux Cèdres, 31130 QUINT-FONSEGRIVES, RCS Toulouse 839 096 906, représentée par Maître Pascal FAURY de la SELARL AxiomAvocats Espace Jeanne d'Arc 9 rue Matabiau 31100 TOULOUSE

tendant à voir proroger le délai de réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2022

Vu les dispositions des articles L. 225-100, L.242-10, R. 225-64 et R. 210-19 du Code de Commerce,

PROROGEONS jusqu'au 30/09/2023

le délai de réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 de la SAS 2MS Travaux 7 rue de la Colline aux Cèdres 31130 QUINT-FONSEGRIVES RCS Toulouse 839 096 906 ;

LAISSONS les dépens dans lesquels seront compris les frais de greffe, liquidés à la somme de 33.34 € TTC (22.87 € HT – 4.57 € TVA – 5.9 € débours), à la charge de la partie requérante.

Fait à Toulouse, le 28/06/2023

Le greffier,
Anne CHARRAS



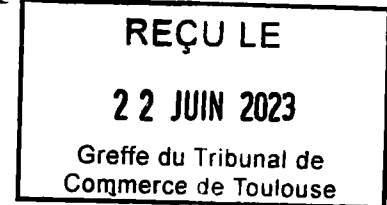
Le Vice-Président du tribunal de commerce
Bertrand GIRAUDY



Pour copie certifiée conforme



2MS TRVAUX
Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 100 000 euros
Siège social : 7 Rue de la Colline aux Cèdres 31130 QUINT-FONSEGRIVES
839 096 906 RCS TOULOUSE



REQUÊTE
à Monsieur le Président du Tribunal de commerce de TOULOUSE

LE SOUSSIGNE ERIC MERLY

Agissant en qualité de Gérant de la société LUSIS, société à responsabilité limitée à associé unique au capital de 100 100 euros, dont le siège social est 7 Rue de la Colline aux Cèdres - 31130 QUINT-FONSEGRIVES, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 814 458 402 RCS TOULOUSE,

elle-même Président de la société 2MS TRVAUX, société par actions simplifiée à associé unique au capital de 5 000 euros, dont le siège social est 7 Rue de la Colline aux Cèdres 31130 QUINT-FONSEGRIVES, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 839 096 906 RCS TOULOUSE,

Assistée de Me Pascal FAURY, Avocat associé d'AxiomAvocats, Société d'avocats inscrite au barreau de TOULOUSE, domiciliée Espace Jeanne d'Arc, 9 rue Matabiau, 31000 TOULOUSE, Tél : 05 61 11 05 60,

A L'HONNEUR DE VOUS EXPOSER :

Que la société 2MS TRVAUX a, conformément à ses statuts, clôturé son dernier exercice social au 31 décembre 2022,

Que, conformément à l'article L. 227-9 alinéa 3 du Code de commerce et à ses statuts, elle devrait organiser la séance de l'Associé unique appelée à statuer sur les comptes sociaux dans les six mois de cette date, sauf prorogation dudit délai par décision de justice,

Qu'en raison d'opérations annexes mobilisant les équipes sur l'opérationnel de l'ensemble des sociétés du groupe auquel elle appartient, l'établissement des comptes sociaux a pris du retard.

Compte tenu de ce décalage, le dirigeant et les services comptables n'ont toujours pas pu finaliser leurs travaux. Dès lors, la société 2MS TRVAUX qui souhaite procéder à l'approbation de ces comptes à la même date que l'ensemble des sociétés du groupe auquel elle appartient, n'est pas en mesure d'organiser valablement la séance de l'Associé unique à l'effet de statuer sur lesdits comptes dans les délais légaux.

C'est pourquoi les soussignés ont l'honneur de vous prier de bien vouloir autoriser la société 2MS TRAVAUX, à bénéficier d'un délai supplémentaire de TROIS (3) mois pour soumettre les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2022 à l'approbation de l'associé unique de la Société, conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 alinéa 3 susvisé.

Fait à TOULOUSE

Le 16 juin 2023

Pascal FAURY

Avocat Associé

